

Charte d'affiliation à la Fédération France TND

Adoptée le 10/04/2025



Une association existante peut demander son affiliation à la Fédération.

Une association en cours de création peut également solliciter son adhésion.

Cette charte n'est à signer qu'en cas de validation par le Conseil Fédéral.

ARTICLE 1. DEMANDE D’AFFILIATION

Conformément à l'article 10 des Statuts de la Fédération, la procédure d'affiliation est la suivante :

1. La demande doit être initialement adressée au secrétariat de la Fédération.
2. Un entretien sera organisé avec un membre désigné du Conseil Fédéral.
3. Un avis consultatif sera transmis au Conseil Fédéral.
4. La demande d'affiliation sera soumise au vote du Conseil Fédéral.

Pièces à joindre : Pour les associations déjà existantes, la demande doit être accompagnée des **Statuts** de l'association et, le cas échéant, du **dernier rapport d'activité**.

Réserve de la Fédération : La Fédération se réserve le droit de ne pas donner suite favorable à la demande si les membres du Conseil Fédéral estiment que le projet ou les valeurs de l'association ne correspondent pas à ceux de la Fédération.

ARTICLE 2. ENGAGEMENTS DE LA FÉDÉRATION

La Fédération s'engage à respecter les points suivants envers l'Association affiliée :

- Accorder à l'Association le **droit de siéger au Réseau** de la Fédération.
- **Aide à la création :** Accorder un soutien financier lors de la phase de création et de lancement, couvrant l'achat de **goodies, flyers et un roll-up**, afin d'aider l'Association à constituer une trésorerie initiale.
- **Communication :** Diffuser les actions et événements de l'Association sur ses **réseaux sociaux** et son **site internet**.
- **Ressources :** Mettre à disposition des ressources et informations nécessaires au bon déroulement de la vie associative.

- **Accompagnement** : Se tenir à disposition de l'Association pour toute aide et accompagnement nécessaire.

ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'Association affiliée s'engage à respecter les points suivants :

- **Mise en avant de l'affiliation** : Mentionner et mettre en avant son affiliation à la Fédération sur ses **supports de communication** (flyers, réseaux sociaux) et lors de ses **événements**.
- **Remboursement des goodies** : Rembourser à la Fédération le **coût d'acquisition des goodies** fournis, selon les modalités et le délai définis conjointement.
- **Remontée d'informations** : Faire remonter à la Fédération les **problématiques** rencontrées par les personnes concernées sur son territoire, afin que la Fédération puisse porter leur voix au niveau national.
- **Cotisation** : S'acquitter d'une **cotisation annuelle de 10 €**.

ARTICLE 4. SIGNATURE DE LA CHARTE D'AFFILIATION ET DE LA CHARTE FÉDÉRALE.

Charte d'affiliation : Toute nouvelle Association doit signer la présente Charte, par l'intermédiaire de son Président. Cette signature vaut **acte d'acceptation** et d'engagement au respect intégral de ses dispositions.

Charte Fédérale : Elle définit les principes fondamentaux, les missions et les revendications de la Fédération France TND. Elle pose les bases de l'engagement commun pour améliorer significativement la prise en compte des **besoins et des difficultés** des personnes porteuses de **Troubles du Neurodéveloppement (TND)**, ainsi que de leurs familles et proches. France TND inclut, dans sa lutte pour une meilleure considération, les **professionnels** dont le rôle est essentiel et qui demeurent trop souvent isolés et démunis. Par sa signature, l'Association affiliée s'engage à respecter et à promouvoir l'esprit et la lettre de cette Charte.

ARTICLE 5. UNION ET COLLECTIF INTER-ASSOCIATIF

L'objectif principal du Réseau est de **porter la parole des personnes**, dans chaque territoire, auprès des pouvoirs publics afin de militer pour une meilleure prise en compte de leurs besoins et difficultés. L'objectif secondaire est d'**unir et de fédérer les associations** œuvrant dans le même domaine.

Les Associations affiliées sont invitées à être **force de proposition** dans l'organisation des projets et des actions menées par la Fédération.

ARTICLE 6. INDÉPENDANCE JURIDIQUE

L'**autonomie juridique** de chaque association membre est un principe fondamental. Chaque association agit en son propre nom et ne peut, en aucun cas, engager la Fédération vis-à-vis des autorités publiques, des tiers ou des familles.

La résolution des conflits (externes ou internes) relève de la **seule responsabilité** de l'association concernée. Néanmoins, la Fédération pourra, à sa discrétion, proposer un éclairage ou un **avis consultatif**.

ARTICLE 7. REPRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION

L'Association, par son Président et les membres de son Conseil d'Administration ou Assemblée Générale, ne peut s'exprimer ou communiquer **au nom de France TND** qu'en cas de **mandat explicite** et préalable délivré par la Fédération.

ARTICLE 8. INFORMATION RÉCIPROQUE

La Fédération et l'Association ont un **devoir d'information réciproque** concernant :

- Le contenu de leurs statuts respectifs.
- Toute modification apportée à leurs statuts.

La Fédération s'engage à communiquer sur ses activités nationales par tous les supports disponibles et à organiser plusieurs rencontres par an avec l'ensemble des Associations affiliées.

L'Association s'engage à permettre à un membre du Conseil Fédéral, mandaté par le Président de la Fédération, de participer à ses Assemblées Générales **à titre consultatif**.

ARTICLE 9. PERTE DE LA QUALITÉ D’AFFILIATION

Constituent des **motifs graves** susceptibles d'entraîner la perte d'affiliation :

- Toute modification des statuts de l'Association jugée incompatible avec l'objet social de la Fédération.
- Tout propos ou acte tenu par les membres dirigeants de l'Association jugé incompatible avec les valeurs de la Fédération.

L'Association peut, à tout moment, demander la fin de son affiliation à la Fédération par notification écrite.

Signature du Président de la Fédération

Signature du/de la Président.e de l'Association

<https://francetnd.org>

Fédération France TND - Vieure 03430 le Bourg
 Mai : francetnd@gmail.com Tel : 07 84 87 49 25
 RNA : W032006914 - SIREN : 901089276 - APE : 9499